



*Le Ministre de l'éducation nationale  
et de la jeunesse*

*La Ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche*

*Paris, le* 10 MAI 2019

Monsieur le Président,

Dans votre lettre du 3 avril, vous attirez notre attention sur les éléments communiqués lors de la réunion du comité de suivi et de concertation des classes préparatoires aux grandes écoles, le 18 mars dernier.

Comme vous le savez, la réforme du lycée, par les nouveaux parcours qu'elle permet et les programmes renforcés qui l'accompagnent, constitue un atout pour la réussite des élèves dans le supérieur et notamment dans vos formations particulièrement exigeantes.

Ce comité de pilotage, ainsi que les deux groupes de travail spécifiquement consacrés, l'un aux CPGE PTSI-MPSI-PCSI, l'autre aux CPGE-EC, ont pour objectif de réunir les représentants du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, des associations disciplinaires et les représentants des grandes écoles pour permettre aux classes préparatoires de tirer tout le profit de cette transformation des enseignements du lycée.

En effet, les classes préparatoires aux grandes écoles constituent à la fois un pôle d'excellence de notre enseignement supérieur et un symbole de la méritocratie républicaine qu'il est nécessaire de consolider en veillant à garantir des viviers de recrutement suffisamment larges et des perspectives de réussite pour les étudiants aux différents concours.

Nous sommes attachés à quatre principes essentiels : la liberté pour les élèves de choisir les enseignements qu'ils souhaitent en première et terminale, leur liberté, quels que soient leurs enseignements, de se présenter aux formations qu'ils veulent intégrer, la liberté des équipes éducatives de classe préparatoire de recruter les étudiants et d'aménager leurs enseignements grâce à la souplesse offerte par la circulaire du 10 juillet 2013.

Monsieur Alain Joyeux  
Président de l'APHEC  
Lycée Louis-le-Grand  
123 rue Saint-Jacques  
75005 PARIS

Il est bien entendu que nos ministères conseilleront aux élèves les parcours les plus adaptés pour assurer leur réussite dans leur projet d'études.

Cette situation n'exclut pas des évolutions futures. Elles doivent cependant être le résultat d'un dialogue entre les grandes écoles et les classes préparatoires. Ainsi les grandes écoles de commerce souhaitent recruter une diversité de profils qui justifient d'offrir aux étudiants des classes préparatoires qui y mènent plus de choix dans leurs enseignements. Cette évolution doit se faire dans le respect des équipes éducatives et en vue d'assurer la meilleure réussite de nos élèves dans ces formations d'excellence.

Les quelques adaptations rendues nécessaires par la disparition des séries et l'implantation de nouvelles spécialités au lycée feront bien évidemment l'objet de concertations avec les organisations syndicales. Recherche du plus large consensus, attention aux postes et aux structures, respect de la spécificité des CPGE, tels sont les principes qui guident notre réflexion.

L'esprit et les objectifs que nous nous sommes fixés correspondent, nous le croyons, pleinement à ceux que votre association porte et promeut. Nous nous réjouissons donc de poursuivre ce dialogue avec vous pour, dans un esprit de consensus, trouver les meilleures perspectives d'avenir pour les classes préparatoires.

Les professeurs de classes préparatoires que vous représentez, qui font preuve d'un engagement profond et d'un professionnalisme de haut niveau pour mener nos élèves au meilleur d'eux-mêmes, ont toute notre confiance.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.



Jean Michel BLANQUER



Frédérique VIDAL